Flers-le-Breucq. — *Eglise du Sart.* — *La procession du Saint-Sacrement.* — Dimanche prochain, à l'issue de la messe de dix heures, aura lieu dans la paroisse du Sart la procession du Saint-Sacrement. Le cortège suivra l'itinéraire suivant : rue de l'église, Grand'Route, hameau du Breucq et de l'Epinette, et retour à l'église. La fanfare du Breucq, dirigée par M. A. Noncle, y assistera.

Lannoy. — *La fraude.* — Mercredi soir, vers six heures, le sous-brigadier Promart et le préposé de douanes Darthou, de service au Pont-Rouge, aperçurent dans le tramway électrique allant vers Roubaix une femme aux allures suspectes. Ils visitèrent la voiture et trouvèrent sous une banquette un paquet contenant du café, du poivre et du tabac, le tout valant 10 fr. La femme à qui ce paquet appartenait a déclaré se nommer Marie Petit, 31 ans, demeurant à Roubaix, rue Decrême. Elle a été écrouée à la gendarmerie de Lannoy.

Leers (France). — *Une réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Leers se réunira dimanche prochain à neuf heures. Ordre du jour : Nomination de commissions ; Le budget vicinal pour 1897.

Hem. — *Un vol de vêtements.* — Dans la journée de jeudi, un scieur de long, François Plouvier, demeurant à « l'Arrêt du chemin de fer » a été, pendant son absence, victime d'un vol d'effets d'habillement et d'une montre, *le tout valant 40 francs.* L'auteur de ce vol est inconnu.

Toufflers. — *Une réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Toufflers se réunira lundi prochain, à 6 heures du soir. Ordre du jour : Session de mai; questions diverses.

Forest. — *Un flagrant délit de vol.* — Jeudi matin, en faisant sa tournée habituelle, M. Cardon, garde de la commune, aperçut un vagabond qui cueillait des légumes dans un champ. Il arrêta ce maraudeur qui déclara se nommer Maurice Rousseau, sans profession, demeurant au marais de Willems. Il a été écroué à la gendarmerie de Lannoy.

Willems. — *Un vol.* — Dans la nuit du mercredi à jeudi, des malfaiteurs, restés inconnus, ont dérobé chez M. Jean Coisne, cultivateur, deux poules et un coq, le tout d'une valeur de dix francs.

Communications

CLUB ROUTIER. — La Commission administrative du Club Routier rappelle à tous ses membres indistinctement que la réunion mensuelle aura lieu demain, samedi, 6 courant, à 8 heures 1/2 très précises du soir. Ordre du jour : 1° Vote de nouveaux membres; 2° Communication de la plus grande importance; 3° Cotisations; 4° Questions diverses. Vu l'importance de la réunion la commission compte sur la présence de tous les membres.

SOUVENIRS DE 1re COMMUNION à la librairie du *Journal de Roubaix.* 6278

HUILE D'OLIVES SURFINE (garantie pure, non fruitée). En flacons d'origine, cachetés : Ed. Santelli et Cie, Marseille. Le litre, 2,50. Dépôt : Pharmacie Delabaere, 51, rue d'Inkermann. 3020—41550

L'arrivée des chaleurs nous amène inévitablement les mouches et autres insectes ailés fort désagréables. Pour s'en débarrasser d'une façon commode et hygiénique il faut employer le **« Gobe Mouches »** qui a, sur tous les autres papiers présentés au public, de grands avantages. Il est propre, ne contient aucun poison, n'exhale pas d'odeur malsaine et ne laisse pas échapper les insectes venus à son contact. Son usage est indispensable dans les habitations soignées, les cuisines, magasins, ateliers, écuries, partout enfin où les mouches sont attirées par la chaleur.

La feuille 0,10 centimes. Dépôt central pour Roubaix : Pharmacie Delabaere, 51, rue d'Inkermann. 3020

ŒUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

WATTRELOS

Les premières communions. — La confirmation. — Visite de Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai. — Quatre cents enfants — cent quatre-vingts garçons et deux cent vingt filles — ont fait jeudi matin leur première communion. Disons de suite que la piété et le recueillement des enfants ont fait l'admiration de tous. La solennité a revêtu un caractère imposant, bien fait pour graver dans l'âme des enfants le souvenir de ce beau jour.

La messe de communion a été célébrée à sept heures. A dix heures, les jeunes communiants revenaient à l'église, pour y recevoir le sacrement de Confirmation.

Mgr Sonnois, accompagné de M. Carlier, vicaire général, après une courte halte au presbytère, s'est rendu à l'église. Il était alors dix heures et demie.

La rénovation des vœux du baptême a été prononcée par les jeunes Paul Lécroart — un arrière petit-fils de la centenaire, dont nous aurons l'occasion de parler tout à l'heure — et Flore Fourlinnie.

M. le vicaire général a prononcé quelques paroles d'encouragement à l'adresse des enfants et de félicitations au clergé, si dévoué, de la paroisse. Puis, Sa Grandeur, accompagnée de M. le doyen Lejeune, M. le vicaire général, et M. l'abbé Lanne, un enfant de Wattrelos, en ce moment curé de Fontaine-au-Bois, s'est rendue chez M. l'abbé Legrand, vénérable prêtre frappé par une paralysie presque générale, qui fut durant dix-huit années vicaire à Wattrelos et ensuite curé à Lezennes et à Auby.

Tandis que Monseigneur revenait et se disposait à aller rendre visite à Marie-Rose Lecroart, la célèbre centenaire de Wattrelos, il la rencontra au beau milieu de la Grand'Place, s'avançant à pied, au bras d'un de ses fils, M. Denis Lecroart, chez qui elle se rendait pour assister au repas de première communion du jeune Paul, dont nous avons parlé plus haut.

Mgr Sonnois ne dissimula pas sa vive surprise de trouver Marie-Rose fraîche comme son nom.

— « Le bon Dieu vous a oubliée, sans doute ? » lui dit-il.

Et Marie-Rose de répondre : « Pardon, Monseigneur, il ne m'a pas oubliée, et c'est justement parce qu'il pense à moi et qu'il me porte intérêt, qu'il me laisse sur terre, car je ne suis point pressée de m'en aller ! »

Le dîner réunissait, outre les personnes que nous avons déjà citées, MM. les membres du Conseil de Fabrique, MM. Cattelain, curé du Très Saint Rédempteur, Tilman, doyen de Sainte-Elisabeth, et Caude, curé du Sacré-Cœur.

A trois heures, Monseigneur a quitté Wattrelos, au son des cloches, tandis que sur la place la foule, en habits de fête, allait entendre les vêpres.

Aux vêpres, M. l'abbé Lanne a adressé aux enfants les plus sages exhortations.

Durant toute la journée, l'animation a été vive à Wattrelos, tant au centre que dans les hameaux.

Mgr Sonnois à l'église du Crétinier. — En quittant Wattrelos pour se rendre au collège de Roubaix, Monseigneur l'archevêque a bien voulu visiter la nouvelle église du Crétinier, voulant témoigner une fois de plus l'intérêt qu'il porte à cette œuvre, dont il est un des premiers souscripteurs.

MM. Jules et Edouard D'Halluin et leur famille ont reçu Monseigneur à la porte de l'église ; leurs enfants et les élèves de l'Ecole libre du Crétinier lui ont offert des bouquets avec les compliments de bienvenue.

Monseigneur a été surpris de voir les travaux si avancés : l'église est, en effet, presque terminée. Il a admiré l'élégance, la pureté de style et surtout les larges proportions de la nef principale qui est complètement achevée; il a, de plus, promis d'envoyer prochainement un pasteur à cette nouvelle paroisse.

Après avoir félicité l'architecte, M. Paul Destombes, M. le doyen de Wattrelos et les promoteurs de l'œuvre, Monseigneur a béni les nombreux bienfaiteurs de l'église et tous les assistants, parmi lesquels grand nombre de mères de famille qui étaient accourues avec leurs petits enfants.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur,
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

Mgr Sonnois à Tourcoing. — Monseigneur l'archevêque est arrivé jeudi matin à Tourcoing, où il séjournera quelque temps. Il est descendu au presbytère de St-Christophe.

Mgr Sonnois donnera aujourd'hui, vendredi, la confirmation à St-Christophe et au Monastère de N.-D.-des-Anges.

Le prélat présidera, dimanche, la procession du Saint-Sacrement.

La cérémonie des premières communions au Pensionnat Saint-Michel et à l'Institut du Sacré-Cœur. — Jeudi a eu lieu la cérémonie des premières communions dans deux maisons d'éducation de la ville.

— Au pensionnat Saint-Michel, M. l'abbé Bourel a officié à la messe de 6 heures 1/2, assisté de MM. les abbés Leman et Desreumaux.

Les élèves ont interprété la messe de l'Enfant Jésus, du Frère Léonce.

Trente-un enfants se sont approchés pour la première fois de la Sainte-Table, accompagnés de nombreux parents et amis.

C'est M. le curé de Notre-Dame qui a prononcé l'allocution d'usage.

Les vêpres ont eu lieu à 3 heures devant une assistance des plus nombreuses.

— A l'Institution du Sacré-Cœur, la chapelle magnifiquement décorée se trouvait trop étroite malgré ses vastes proportions. Les premiers communiants étaient au nombre de 36. A la messe de communion, M. le chanoine Leblanc, le vénéré supérieur, a adressé à ses élèves une de ces paternelles et touchantes allocutions dont il a le secret.

La cérémonie de l'après-midi, dans laquelle se font le renouvellement des vœux du baptême et les actes de consécration, a été également fort imposante.

Le sermon a été donné par M. l'abbé André Leblanc, qui a fait ressortir la grande importance du don que Jésus-Christ a fait aux hommes en instituant l'Eucharistie.

Suivant l'usage, une très belle procession s'est ensuite déroulée dans les jardins de l'établissement, puis un salut solennel suivi de la bénédiction du Saint-Sacrement a terminé cette belle cérémonie.

Un accident d'usine. — Un ouvrier rattacheur, Désiré Rits, âgé de 30 ans, demeurant à la Blanche-Porte, a eu la main droite prise entre le fil de fer de baguette et un cylindre, il en est résulté une coupure profonde à l'index et la main est considérablement gonflée. Il a reçu les soins de M. le docteur Bernard.

Un magnifique coup de flèche. — L'exercice du tir à l'arc à la perche, autrefois tant en honneur à Tourcoing, compte encore dans notre ville de nombreux adeptes, parmi lesquels des tireurs réputés dans la région.

On nous cite, à ce sujet, le succès que vient de remporter au grand tir organisé par la société Guillaume Tell de Mouscron, l'un de nos concitoyens, M. Désiré Desreux, receveur d'octroi en retraite, chef de perche de la société Saint-Georges, qui a son siège au Pré-Catelan.

M. Desreux a d'abord fait coup double en abattant deux oiseaux primés; puis il a effleuré le « coq » d'une autre flèche qui, en retombant, a brisé l'oiseau en cinq morceaux; enfin il a décroché la grosse « poule; » c'est ainsi, que dans le même concours, M. Desreux a abattu quatre oiseaux primés dont les deux principaux, « coq » et « poule. »

De mémoire de tireurs à l'arc, il n'y a pas d'exemple de pareil succès; c'est pourquoi nous avons cru devoir le signaler.

Arrestation pour expulsion. — Le brigadier de sûreté Martens a arrêté mercredi soir à l'établissement où il travaillait de nuit Louis Lagasse, peigneur, âgé de 23 ans, demeurant à Mouscron, expulsé depuis 1891 à la suite d'une condamnation pour coups et blessures. Il revenait depuis longtemps déjà à Tourcoing.

A la frontière. — Les gendarmes de Tourcoing ont remis jeudi à leurs collègues de Mouscron, Edouard Walle, âgé de 33 ans, luthier, poursuivi par le parquet de Bruxelles pour attentat à la pudeur; et Pierre Normeuran, batelier, âgé de 23 ans, poursuivi par le parquet de Termonde pour vols qualifiés. Par contre ils ont reçu le nommé Charles Delqueux, journalier né à Roubaix, arrêté à Herseaux et poursuivi pour vol par le tribunal de Lille.

Marcq en-Barœul. — *Découverte d'un noyé dans le canal.* — Jeudi, vers cinq heures et demie du soir, des ouvriers se rendant aux champs, après le goûter, remarquèrent, entre le pont Rouge et le pont du Risban, un corps flottant au-dessus de l'eau. Ces ouvriers, MM. Roussel et Coupe, retirèrent du canal le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une quarantaine d'années. Cet homme était vêtu d'un pantalon et d'un veston en velours à grosses côtes, d'un gilet de drap noir, d'une chemise de toile de couleur et avait aux pieds des bottines à lacets.

La mort paraît remonter à plusieurs jours. On croit à un accident. On n'a pu établir l'identité du noyé; dans les poches de ses vêtements, on n'a trouvé aucun papier. Le corps du malheureux a été conduit à la morgue.

— *Un arrêté du Maire sur la divagation des chiens.* — Il y a quelques jours, la mairie de Marcq-en-Barœul était avisée, qu'un chien atteint de la rage avait mordu plusieurs autres chiens sur le territoire de la commune. Pour éviter les accidents, M. le Maire a pris hier un arrêté disant que, pendant six semaines au moins, la circulation des chiens, à moins qu'ils ne soient tenus en laisse, est interdite sur toute l'étendue de la commune à partir de ce jour.

Pendant le même temps, il est interdit aux propriétaires de se dessaisir de leurs chiens ou de les conduire en dehors de leur résidence, si ce n'est pour les faire abattre. Toutefois, peuvent être admis à circuler librement, mais seulement pour l'usage auquel ils sont employés, les chiens de berger et de bouvier.

Les infractions à l'arrêté que vient de prendre le maire seront constatées par des procès-verbaux dressés par la gendarmerie, le commissaire de police ou par le garde-champêtre, et déférées aux tribunaux compétents.

Halluin. — *Les grèves.* — Le chômage est toujours complet chez M. Gratry ; une délégation s'était présentée jeudi dans la matinée, mais il a été fait réponse qu'on ne pourrait la recevoir que le lendemain.

Pour les maçons, aucun changement : les patrons doivent tenir une réunion pour s'entendre sur les mesures à prendre.

Les vernisseurs de M. Vanheddeghem ont présenté, jeudi matin, un tarif — *aux pièces* — ne comportant pas d'augmentation sur le travail à la journée ; mais ils demandent à ne plus être soumis à arriver à l'heure et à ne travailler que « quand ils voudront ».

La situation reste la même à la fabrique de M. Vanlerberghe.

Chez MM. Simono et Georges, les vernisseurs, au nombre, de huit sont en grève; ils demandent également à travailler aux pièces.

Les tisserands à la main d'un établissement où se font les nappes grandes largeurs ont présenté diverses réclamations, non en vue de l'augmentation de la façon, mais pour le mesurage.

Des difficultés se sont élevées entre eux et les ouvriers qui font les serviettes; mais ces derniers ont refusé de faire cause commune avec les autres.

Roncq. — *Commissariat de police de Roncq.* — Le nouveau commissaire de police, M. Pélissier, vient de prendre possession de son poste.

— *Recensement des chevaux et voitures.* — La commission militaire chargée du recensement et de l'inspection des chevaux et voitures est arrivée à Roncq jeudi, à sept heures du matin. Les opérations ont été terminées vers midi.

Linselles. — *Recensement des chevaux et voitures.* — La commission militaire est arrivée à Linselles, venant de Roncq, vers deux heures de l'après-midi ; elle a commencé de suite l'inspection, qui a été terminée vers cinq heures.

Mouvaux. — *Pour l'œuvre de l'hospice.* — Une quête faite à l'estaminet du Mouton Blanc, tenu par M. Carpentier, à la suite d'une partie de boule, a produit la somme de 5 fr. 10. Une famille généreuse, venue habiter tout récemment la commune de Mouvaux, a fait don d'une somme de 50 fr. pour l'hospice.

LILLE

La question du rétablissement des processions à Lille. — Une pétition couverte d'une *centaine de signatures* a été adressée au maire pour lui demander d'autoriser le rétablissement des processions.

En annonçant cette pétition, le *Réveil du Nord* ajoute. « Nous croyons savoir que les pétitionnaires ne tarderont pas à être fixés sur les sentiments de l'administration municipale quant à leurs hilarantes prétentions. »

Cette note semble indiquer que l'administration municipale n'est pas disposée à faire droit à la demande des pétitionnaires.

L'élection du canton Sud de Lille. — Une nouvelle candidature vient d'être posée pour l'élection au conseil général de dimanche : c'est celle de M. Gardes, négociant en vieux métaux, qui se présente comme radical-socialiste avec l'appui du colonel Sever.

Mariage. — C'est le jeudi 11 juin prochain que sera célébré, à midi, en l'église du Sacré-Cœur, le mariage de notre confrère M. Gustave Dubar, directeur de l'*Echo du Nord*, avec Mlle Jeanne Villaret, fille de M. Xavier Villaret, avocat au barreau de Lille, et de Madame, née Paquet.

Une foire aux plaisirs. — Le dimanche 21 juin, aura lieu dans le parc de Mme Auguste Scrive, à la Madeleine, une grande foire aux plaisirs, au profit des écoles libres de Lille.

Cette foire, qui comprendra une vente de charité, des *jeux et théâtres forains, une grande fête de jour et de nuit,* s'annonce dans des conditions particulièrement heureuses, et promet, au moins, d'égaler les charmantes fêtes mondaines qui ont été organisées jusqu'ici par le Comité des Dames Patronnesses des Ecoles Libres.

Un gendarme de Lille à Madagascar. — Nous avons annoncé, il y a quelque temps, la formation à Madagascar d'une compagnie de gendarmerie.

L'effectif de cette compagnie, qui sera entièrement composée de volontaires pris parmi les diverses légions de gendarmerie de France, comptera soixante-douze hommes : officiers, sous officiers et gendarmes, dont un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, un adjudant, trois maréchaux des logis chefs, trois maréchaux des logis et sept brigades.

Les brigades de Lille ont fourni un volontaire, le gendarme Joly, arrivé dans notre ville vers la fin de décembre de l'an dernier et comptant environ trois années de service.

Il a quitté Lille mardi soir, se dirigeant sur Marseille, où tous les gendarmes de la compagnie de Madagascar devront être rendus pour vendredi prochain 5 courant.

Un incendie à Lille. — Un incendie s'est déclaré jeudi vers huit heures du soir, à la briqueterie dite du Sud, située pavé d'Arras, et appartenant à M. Eloi Grulois.

Le feu a pris naissance dans une baraque en bois et couverte en paille, située à proximité de la briqueterie, et s'est communiqué à trois autres baraques qui, toutes, ont été la proie des flammes en quelques minutes. Les dégâts, couverts par une assurance, sont évalués à 2.000 francs. La cause du sinistre est inconnue.

Un incident regrettable. — Un ecclésiastique insulté et frappé par un pensionnaire de l'Hospice général. — Jeudi, vers onze heures du matin, un vieillard pensionnaire de l'Hospice-Général, Henri Navez, âgé de 65 ans, passait rue des Prêtres en chantant et en criant : « Vive la sociale ! » Au coin de la rue du Curé Saint-Etienne, Henri Navez croisa un prêtre et, sans motif aucun, se précipita sur lui, lui cracha à la face et lui porta à la figure un violent coup de poing. Le prêtre, sans s'arrêter, repoussa le forcené qui, étant déjà en état d'ébriété, tomba par terre, sans se faire du reste aucun mal.

Les voisins, indignés de cette inqualifiable agression, appelèrent un agent qui se trouvait rue Grande-Chaussée. Henri Navez fut emmené au commissariat du 2e arrondissement où plusieurs témoins certifièrent les faits que nous venons de signaler.

L'ecclésiastique, victime de cet acte de brutalité, n'a pas fait connaître son nom et on ignore qui il est.

Nous ne songeons nullement à rendre responsable de cette violence un pauvre vieillard à esprit faible ; mais il n'est pas téméraire de voir dans cet incident regrettable une conséquence des excitations révolutionnaires qui se sont exercées d'une manière spéciale à l'Hôpital-Général. Les vieux ont cru que c'était arrivé, comme ils sont encore persuadés que, les socialistes arrivés à la mairie, leur situation va changer du tout au tout.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 4 juin.* — Le tribunal s'est occupé des affaires suivantes : Mathilde Vannedert, 42 ans, a été condamnée à trois mois et un jour de prison pour vol. Cette femme qui logeait en garni chez M. Lefebvre, cultivateur, 121, rue d'Alger, à Roubaix, est partie le 5 mai dernier sans payer son loyer et en emportant des draps et des couvertures.

— Henri Delannoy, vingt ans, journalier à Tourcoing, a été condamné, par défaut, à deux mois de prison pour avoir vendu, pour cinq francs, un coq d'une valeur de vingt-cinq francs qu'il avait emprunté à M. Delesmides, demeurant au pont de Neuville.

UN IGNOBLE PERSONNAGE. — J.-B. Destain, 45 ans, sellier à Croix, s'est rendu coupable, le 29 mai dernier, d'un outrage à la pudeur dans cette commune. Cet individu qui a déjà été condamné pour faits analogues, s'est vu octroyer dix mois de prison et cinquante francs d'amende.

BRIS DE CLÔTURE. — Camille Demeulemeester, 25 ans, emballeur, à Croix, s'entend condamner à seize francs d'amende pour bris de clôture, dans la rue des Augustins, 21, à Lille.

OUTRAGES A UN GARDE CHAMPÊTRE. — Le 5 mai dernier, Mme Clémence Debruigne, demeurant au hameau du Mont, a injurié grossièrement le garde champêtre de Bondues. Cela lui a valu 16 francs d'amende avec application de la loi Bérenger.

Tribunal de simple police de Roubaix. — M. Petit, juge de paix, préside, assisté de M. Dulby, greffier: M. Chapé, commissaire de police, occupe le siège du ministère public. M. Buns, huissier-audiencier, fait l'appel du rôle.

L'audience s'ouvre à deux heures et demie. Elle ne présente aucun intérêt. C'est le défilé ordinaire : des ivrognes se font condamner à un franc d'amende, ou à trois francs s'ils font défaut; des personnes inculpées de violences légères se voient infliger une peine de trois journées de travail; des cabaretiers dont l'estaminet est resté ouvert après l'heure en sont quittes pour un franc.

L'audience est terminée à quatre heures.

Tribunal de simple police de Tourcoing. — *Audience du 4 juin 1896.* — L'audience est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Brocart, Juge de Paix du canton-sud; ministère public, M. Rouillé, commissaire central.

LA LOI DU 8 AOUT 1896. — Une intéressante discussion a eu lieu à ce sujet : le chef d'un important établissement de Tourcoing, M. M..., était poursuivi pour avoir employé un ouvrier étranger n'ayant pas fait de déclaration de résidence. Or, à son entrée, on avait demandé à cet ouvrier — né en France — s'il était Français; et il avait répondu affirmativement. M. M... explique que, dans la pratique, il n'est pas possible d'agir autrement. On ne pouvait, en effet, demander à cet ouvrier son livret militaire, puisqu'il n'avait pas encore 20 ans.

Le juge de paix réplique que le patron est toujours responsable et que, s'il fallait tenir compte de telles raisons, l'application de la loi deviendrait impossible. En conséquence, il doit rendre un jugement conforme. Le premier considérant dit que M. M... ayant employé *sciemment*... Le contrevenant réclame contre cette expression. *Mais le juge lui impose aussitôt silence* et le menace même d'expulsion de l'audience.

Pour s'assurer de la vraie nationalité de l'ouvrier, on aurait dû s'informer où le père était né.

Condamnation à un franc, la contrainte par corps fixée à deux jours.

LES SERVANTES DE CABARETS. — C'est pour la quatrième fois qu'un cabaretier bien connu, et la fille P..., comparaissent en simple police depuis un an : la peine d'emprisonnement a été appliquée à deux reprises. Le cabaretier, seul présent à l'audience, soutient que cette fille n'est pas sa servante, mais qu'elle est simplement sa locataire.

Le Ministère public prononce à cette occasion un énergique réquisitoire ; si cette fille n'est pas au service de la maison, elle n'est là que comme appât ; il rappelle son lamentable passé ; le vol d'un porte-monnaie, au préjudice d'un père de famille de la rue de la Cloche. Enfin comme le dernier mot doit appartenir à la police, M. Rouillé déclare que l'expulsion de la triste héroïne sera demandée.

La peine d'emprisonnement est de nouveau appliquée.

Le réquisitoire de M. le Commissaire central, prononcé d'une voix vibrante et indignée, a été une véritable exécution pour cette catégorie de cabaretiers et de filles perdues, dont le nombre malheureusement chaque jour en augmentant.

CONTRAVENTIONS INDUSTRIELLES. — Il y avait au rôle quatre affaires pour diverses infractions à la loi du 2 novembre 1892 : deux seulement ont été jugées, savoir :

M. J. L..., filateur de coton, est condamné à 35 amendes de 5 fr., soit 175 fr.; et un fabricant de tapis, M. E. P..., pour travail, au-delà des heures réglementaires, d'enfants, de femmes et de filles mineures.

Pour les deux autres affaires, les contrevenants ne s'étant pas présentés, devront être cités à quinzaine, par huissier.

L'une de ces dernières vise un cas qui ne s'est pas encore présenté à Tourcoing : le défaut de déclaration d'un accident.

TOITURES EN CHAUME. — Un propriétaire de Bousbecque ne tenant pas compte d'un arrêté municipal et de l'article 161 du code d'instruction criminelle, avait fait couvrir en entier, en chaume, plusieurs petits bâtiments dépendant de son exploitation. Il est condamné à 2 fr., et dans la quinzaine, à partir de la signification du jugement, il devra enlever les couvertures, faute de quoi il y sera procédé aux dépens de qui de droit.

DÉGATS DANS LES RÉCOLTES. — On ne s'occupe certainement pas assez des dégâts commis dans les récoltes par des gamins grands et petits. Les cultivateurs éprouvent de ce chef des pertes considérables et c'est partout un concert de plaintes. Nous pouvons citer, comme exemple, un champ de seigle situé près du passage à niveau de l'Epinette : dimanche dernier nous y avons vu, non pas des enfants, mais huit jeunes gens, y jouer à cache-cache : le propriétaire ne pourra presque rien retirer de son champ.

Un grand nombre de petits délinquants ont été condamnés — les parents civilement responsables — à un franc et aux frais.

L'audience s'est terminée vers 2 heures.

Il n'a été appliqué que trois peines d'emprisonnement.

Ecole des Sciences sociales et politiques DE LILLE

DROIT PUBLIC COMPARÉ PAR M. EUGÈNE DUTHOIT.
18e LEÇON. — LA QUESTION TCHÈQUE

Parmi les différents peuples qui constituent la monarchie austro-hongroise, le plus opiniâtre dans la lutte pour l'autonomie, le plus puissant et le plus voisin du but, est assurément le peuple tchèque.

Rameau sorti du tronc slave, il compte aujourd'hui six millions d'habitants et occupe les pays qui formaient au moyen âge le royaume de saint Wenceslas et qui sont la Bohême, le margraviat de Moravie et le duché de Silésie. — Les tchèques représentent le quart de la Cisleithanie, quant au territoire et le tiers quant à la population, sur 430 millions d'impôts, ils en paient 165 et ne sont inscrits au budget des dépenses que pour 40; donc, chaque année, 125 millions sont prélevés sur eux pour subvenir aux besoins d'autres régions de l'Empire.

Investi d'une pareille puissance, le peuple tchèque revendique énergiquement son indépendance, il veut former un Etat autonome, uni aux autres *pays de la monarchie par l'union* personnelle et l'obéissance à un même souverain; en somme il réclame pour lui une situation analogue à celle de la Hongrie depuis le compromis de 1867.

Sur quoi s'appuient ces prétentions ? Principalement sur les droits traditionnels de la Bohême qui a été jusqu'en 1848 reconnue comme pays autonome dans le concert des Etats relevant de la monarchie des Habsbourg. De plus, le Parlement de Vienne a voté le dualisme austro-hongrois sans le concours des représentants tchèques; il y a donc là une délibération entachée d'inconstitutionnalité.

A côté de ces questions de droit, il y a la lutte contre le régime de compression, de malveillance et d'inégalité employée vis-à-vis des provinces tchèques ; il y a la lutte contre la suprématie de la politique allemande des hommes d'Etat viennois. Les conflits furent graves parfois, comme le témoignent la proclamation du petit état de siège à Prague pendant deux années et les procès de tendances, qui ne firent d'ailleurs qu'exciter le mécontentement du peuple et favoriser les champions de la cause nationaliste.

Mais le grief le plus important réside dans ce que la loi électorale en vigueur est établie au profit des Allemands et au détriment des Tchèques, alors que la population est dans la proportion de deux à six millions.

En effet, tandis que 1.200.000 électeurs tchèques sont écartés 452 grands propriétaires élisent 23 députés, 93.000 électeurs urbains en nomment 32, et 237,000 électeurs ruraux en choisissent 30. D'un autre côté, telle ville allemande de 3.000 habitants forme à elle seule une circonscription ; telle autre ville tchèque, d'une population plus élevée, est enclavée dans une circonscription rurale. — D'aussi flagrantes injustices amènent des protestations enflammées et une opposition sans répit.

L'avènement du dualisme fut le premier signal de la lutte acharnée soutenue par la nation tchèque. Au compromis de 1867, on répondit par une déclaration de 1868 : la Bohême, y disait-on, n'est rattachée au reste de la monarchie que par les liens d'une union personnelle; aucune modification ne peut être apportée aux rapports entre le royaume et le souverain sans un nouveau contrat conclu d'accord avec une représentation nationale légalement et équitablement constituée. En conséquence, les députés tchèques se refusent à siéger au Reichsrath.

En même temps, le peuple descendait dans la rue et le gouvernement se voyait obligé de sévir.

En 1870, des négociations entamées avec la Bohême allaient aboutir, quand la noblesse intervint et déclara qu'il fallait s'en tenir au droit historique pur et entier, et que le minimum des concessions se trouvait contenu dans la déclaration de 1868.

Quelque temps après, les négociations furent reprises; cette fois, elles n'aboutirent pas à cause de l'intervention de M. de Bismarck qui, ému des progrès du slavisme, envoya le roi de Saxe à l'Empereur François-Joseph pour le détourner de son projet d'affranchissement de la nation tchèque.

Les électeurs furent à nouveau convoqués. Les juifs et les Allemands, ayant acheté les propriétés de la vieille noblesse, arrivèrent en majorité à la diète de Prague. Les tchèques continuèrent le système de l'opposition passive et refusèrent de siéger.

Mais en 1873 on inaugura le système des élections directes, et ce fut un coup terrible pour le système de l'opposition passive. En effet, tant que la diète de Prague élisait les représentants au Reichsrath, elle avait pour résultat d'empêcher la représentation de la Bohême dans le Reichsrath ; mais du jour où les représentants seraient directement élus par la population; ce ne serait plus le royaume entier qui manquerait dans la représentation centrale, mais seulement quelques circonscriptions).

Cependant l'opposition passive garda des partisans, qu'on appela les vieux tchèques. Ils sont très peu nombreux aujourd'hui. Les autres, les jeunes tchèques, vinrent siéger au Parlement viennois, mais ils déclarèrent solennellement que leur rentrée n'impliquait aucune renonciation à leurs prétentions nationalistes (1879).

Depuis cette époque, certaines concessions de détail ont été faites par les différents ministres qui se sont succédé au pouvoir, mais le problème de l'autonomie n'a pas encore été résolu. La question tchèque en est là.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du jeudi 4 juin 1896.* — Emile Parture, rue Saint-Eleuthère, 8. — Jeanne Zind, rue la Fontaine, 106. — Julienne Parent, rue de Bouvines, cour Fontier, 59. — Clémence Puissant, rue Dampierre, 10. — Jules Fremaux, rue Jean-Bart, cour Vanneste, 8. — Jeanne Brunell, Hôtel-Dieu. — Marie Pattyn, Hôtel-Dieu. — Germaine Liévin, rue de Wasquehal, cour Brandeloir, 2. — Alfred Leroy, rue du Fontenoy, 123. — Maria Michiels, rue des Anges, 22. — Madeleine Dubly, rue Pierre de Roubaix, 204. — Maria Libbrecht, rue Voltaire, 70. — *Déclarations de décès.* — Léon Callewaert, 83 ans, rue de Launoy, 154. — Marie Vandevoorde, 66 ans, rue du Tilleul, cour Saint-Joseph, 30. — Victoire Decock, 57 ans, rue de Lannoy, cour Faccon, 2. — Florentin Scalbert, 56 ans, rue de Tunis, 8. — Pétronille Neve, 66 ans, Hôtel-Dieu. — Rosalie Berte, 79 ans, rue Archimède, 44 — Fernande Dubus, 2 ans, rue du Tilleul, cour Ghestemme, 6.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du jeudi 4 mai.* — Maurice Vandewynckèle, rue Pré de la Baille. — Marie Delberghe, rue du Brun Pain. — Georges Delepaut, chemin des Carliers. — Jules Allard, rue de Ma Campagne. — *Déclarations de décès.* — Arthur Matteuws, 9 mois, Hôpital Civil. — Hector Stoeman, 4 ans, rue de Wasquehal. — Auguste Ferret, 9 mois, rue des Villas. — Hélène Houset, 1 an, rue Fin-de-la-Guerre.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille CALLEWAERT-VANHOENACKER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Léon CALLEWAERT, président de la Conférence Saint-Roch, décédé à Roubaix, le 3 juin 1896, à l'âge de 86 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 6 courant, à neuf heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 154, à 9 heures.

Les amis et connaissances de la famille SCALBERT-DUBUS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Florentin SCALBERT, directeur de la maison Delannoy-Destombes pendant 39 ans, décédé à Roubaix, le 3 juin 1896, dans sa 58e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 6 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tunis, 8.

NORD

Un suicide à Comines. — Le sieur Florent-Joseph Ponchaux, 57 ans, s'est suicidé ces jours derniers.

Après avoir tiré des coups de feu toute la matinée à l'occasion du mariage d'un de ses voisins, il rentra à la maison, vers deux heures de l'après-midi, pour se mettre au lit.

Pendant l'absence de sa femme, il se tira un coup de pistolet dans le ventre. La mort a été instantanée. On ignore les causes de ce suicide.

Le rejet du pourvoi de Tremblié. — La cour de cassation vient de rejeter le pourvoi de Tremblié, condamné à mort par la cour d'assises du Pas-de-Calais, comme il l'avait été par celle du Nord.

PAS-DE-CALAIS

Drocourt. — *Un commencement de grève.* — Mercredi matin, 37 hercheurs de la fosse n° 2 des mines de Drocourt, ont refusé de travailler parce qu'on leur imposait de travailler à la tâche, au lieu de travailler à la journée, comme ils le faisaient précédemment

On croit que ce mouvement de grève n'atteindra pas les autres ouvriers.

Un incendie à Lens. — Mercredi, vers dix heures et demie du soir, un incendie s'est déclaré dans les dépendances de la ferme de M. Grincourt, rue Bayart.

Malgré les secours intelligents et dévoués, un grenier, où se trouvaient amoncelées des récoltes, a été détruit.

Les pertes totales couvertes par une assurance, s'élèvent à 12,000 francs. Cause inconnue.

Dans les cas de constipation, dyspepsies, gastralgies, etc., les Pilules Suisses ont été employées souvent avec beaucoup de succès. 1 fr. 50 la boîte. 41949d

BELGIQUE

A la Chambre. — *Séance du 4 juin.* — La Chambre adopte une proposition de loi étendant la juridiction des conseils de prud'hommes à tous les ouvriers manuels et aux employés.

M. Beernaert, président de la Chambre, proteste contre les propos injurieux qui ont été tenus à la séance du 3 juin. Il déclare « estimer que l'insuffisance du règlement de la Chambre apparaît manifestement ». En conséquence il prie le bureau de la Chambre de se réunir après la séance pour prendre les mesures qui s'imposent.

Dans la discussion du budget qui vient ensuite, M. de Sadeler demande l'augmentation des indemnités accordées aux cultivateurs pour les bêtes abattues et insiste sur la surveillance dont la fraude du beurre doit être l'objet.

M. Vanderlinden se plaint de l'insuffisance du budget des Beaux-Arts.

Il critique l'enseignement artistique tel qu'il se donne aujourd'hui.

Il demande que les subventions accordées aux musées pour l'achat de tableaux soient plus élevées. La séance continue.

Au Sénat belge. — Le Sénat a continué jeudi la discussion du projet de loi sur les règlements d'atelier. MM. Devolder, de Coninck et Tournay se sont déclarés en faveur du projet.

M. Vandenpeereboom, répondant à une phrase relevée par lui hier dans le discours de M. le duc d'Ursel, phrase qui affirmait le droit des ouvriers à faire la grève, s'est élevé contre l'attribution d'un pareil droit aux ouvriers des grandes administrations de l'Etat. Ils peuvent se mettre en grève, en fait, sans s'exposer à des pénalités immédiates et légales; mais M. le ministre des chemins de fer et postes promet de ne rien tolérer de semblable.

Ces énergiques affirmations de M. Vandenpeereboom ont amené un discours de M. Picard réclamant pour les ouvriers de l'Etat ce droit à la grève qui leur était ainsi contesté, et enveloppant d'hommages aux bonnes intentions et réel dévouement de M. le ministre des chemins de fer une accusation directe d'user de procédés autoritaires et tyranniques.

La discussion générale continuera demain.

Le citoyen Vandervelde et la religion catholique. — Nous lisons dans le *Bien Public* :

« On nous informe de Gedinne — c'est à ne pas le croire — que le citoyen Vandervelde, le chef des socialistes, un athée déclaré, qui se présente comme incroyant et antireligieux en plein parlement, a, dimanche dernier, à Gedinne, — où il allait pérorer, — assisté à la messe avec un gros livre de prières.

» Il a écouté le prône et est resté à toute la cérémonie, et à la sortie de l'église, il a péroré *coram populo* sur la sublime *mission du prêtre dont il relèvera le traitement.*

» Puis, Vandervelde a dit : « Ces gens ne nous connaissent pas encore, mais bientôt ils viendront à nous. » Ensuite, il fait l'apologie du socialisme. »

Les orages de mardi et de mercredi en Belgique. — *A Grand-Bigard.* — La foudre a détruit la ferme de M. Pierre Gaudens. A sept heures du soir, la ferme n'était plus qu'un vaste brasier.

A Gand. — L'écurie d'un loueur de voitures a été incendiée. Trois chevaux ont péri dans les flammes.

A Pottes. — La foudre est tombée sur la gare, mais sans faire de dégâts. Il y a eu une vive panique.

A Eeckeren. — Un homme a été foudroyé dans un champ.

A Oorderen. — La foudre a blessé deux enfants dont un grièvement.

A Chastrès-lez-Walcourt. — La foudre a fait trois victimes. Il y a un mort.

Dans les Polders. — De Winter, 26 ans, a été tué d'un coup de foudre dans un champ de betteraves.

A Aertervn. — Cinq petites filles ont été frappées par la foudre. Deux sont gravement brûlées.

Péronnes-lez-Bouche. — Un ouvrier charbonnier de Péronnes a été tué par la foudre au moment où il courait pour entrer dans une habitation voisine.

Renaix. — Plusieurs fermes ont été incendiées par l'orage dans les environs de Renaix.

L'attentat contre le directeur de la « Lys » à Gand. — Jeudi, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, s'est terminée, à la cour d'assises de la Flandre orientale, l'affaire à charge de Jean Samyn, ouvrier accusé de tentative d'assassinat sur le directeur de l'usine de la *Lys*.

Les plaidoiries et répliques ont duré depuis 10 h. du matin à 2 h. de l'après-midi. Mes Heyaderickx et De Baets ont fait ressortir que Samyn avait été faussement accusé auprès de l'administration de l'usine d'avoir excité les ouvrières à se mettre en grève. Il est vrai que Samyn avait assisté à une réunion d'ouvrières, mais il y avait tenu un langage très modéré.

Le jury a répondu affirmativement à la question de la tentative d'assassinat et a écarté la préméditation. La cour, admettant les circonstances atténuantes résultant des bons antécédents de l'accusé, condamne Jean Samyn à dix ans de réclusion.

Mort de joie ! — A l'occasion de sa première communion, le petit V..., domicilié avec sa tante rue Vanderhaegen, à Bruxelles, s'était rendu avec elle et son frère aîné à Anvers, à l'effet de rendre visite à sa grand'mère.

Après avoir embrassé la vieille dame, l'enfant tomba à la renverse, ne donnant plus signe de vie. Tous les soins pour le ranimer restèrent infructueux. Un médecin ne put malheureusement que constater le décès.

D'après la déclaration du praticien, le petit malheureux a succombé à la suite d'une trop grande joie. La douleur des parents, appelés par voie télégraphique, est inénarrable.

Un assassinat à Louvain. — Mercredi, vers 8 heures, le bruit se répandait en ville qu'un assassinat venait d'être commis dans la rue de Diest. L'arrestation du coupable, conduit à la Permanence, avait provoqué un rassemblement énorme sur la Grand'Place. Voici ce qui s'était passé :

Un sieur Jean Verhaegen, qui habite la rue de Diest, a émigré autrefois dans la République-Argentine ; il est rentré à Louvain en 1889. Pendant son absence, les propriétés de sa famille durent être vendues et un voisin, M. Lindebrings, corroyeur, se rendit acquéreur de la plupart d'entre elles.

Des idées de vengeance germèrent aussitôt dans le cœur de l'émigrant ainsi dépossédé, et le soir, sept ans après que ces faits se sont passés, il s'est jeté sur Lindebrings qui respirait l'air frais sur sa porte et lui a donné un coup de poignard dans la poitrine.

La victime est morte presque sur le coup.

L'assassin, interrogé par M. le procureur du roi, a déclaré que c'est à cause des intrigues du sieur Lindebrings auprès de sa famille qu'il a été forcé de s'expatrier autrefois, et qu'il l'a tué pour se venger de lui !

Mouscron. — *Une arrestation.* — Un vieillard, Pierre Buysschaert, demeurant au hameau du Tuquet, a été arrêté jeudi matin pour affaire de mœurs. Il a été écroué à la prison de Courtrai.

— *Un vol de linge.* — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des voleurs restés inconnus se sont introduits dans le jardin de Léopold Clément, fileur, au hameau du Couët, et lui ont enlevé pour vingt-cinq francs de linge. La police informe.

Reckem. — *Une fête musicale.* — La société de musique de Reckem organise pour le dimanche de la kermesse 21 juin prochain, une fête musicale. Les sociétés de Lauwe, Neuville-en-Ferrain et Risquons-Tout ont déjà promis leur concours.

Courtrai. — Le conseil communal de Courtrai est convoqué en séance pour le samedi 6 juin, à 6 heures du soir. L'ordre du jour porte :

1. Ecoles ménagères, budget 1895-18.6. — 2. Aménagement de nouveaux locaux à l'hôtel-de-ville. — 3. Hospices civils, adjudication de la fourniture de la bière. — 4. Route vicinale pavée de Courtrai à Luingne, honoraires du chef de rédaction de projet non exécuté. — 5. Fabriques d'églises, comptes 1895. — 6. Eglise protestante, comptes 1895. — 7. Constructions de maisons ouvrières. — 8. Ecole industrielle, comptes 1895. — 9. Alignement de la rue des Charrons. — 10. Pensions d'ancien instituteur communal. — 11. Chemin de fer vicinal, modification de tracé à Courtrai. — 12. Laboratoire communal, démission d'un membre de la commission et nomination d'un nouveau membre. — 13. Police, révocation d'un agent. — 14. Id., nomination de personnel. — 15. Minck au poisson, nomination d'un expert.

Courtrai. — *Exploits de pick-pockets.* — Mercredi soir, deux journalières, Gosma Creuspelandt et Euphrasie Bostoen, se trouvant chez Pharaïlde Vermeulen, impasse de la caserne, ont profité d'un moment d'inattention de celle-ci pour lui enlever de la poche une somme de 7 francs contenue dans son porte-monnaie, puis elles prirent la fuite. Plainte a été déposée à la police.

Au Vélodrome Roubaisien

Macdonald, Weinig et Anton Johnson se sont rendus, hier, le matin, et l'après-midi, au Vélodrome, où ils ont couvert une douzaine de kilomètres en se menant le train réciproquement.

L'allure de Macdonald est toujours souple et aisée, telle que nous l'avons tant admirée le 25 mai. Son coup de pédale est régulier et facile. Tout en un mot dans sa tenue en piste donne l'impression d'une puissance musculaire remarquable, d'où n'est pas exclue toutefois une certaine grâce.

Weinig est un grand et fort gaillard, qui mesure 1 m. 90.

Weinig, dont la position en machine est excellente, avance prodigieusement. Il possède beaucoup de train qu'il termine d'ailleurs par quelques emballages très vifs. Weinig, dont la spécialité est les épreuves de demi-fond, sera un rude concurrent dimanche dans la course de 10 kil., et ses adversaires auront fort à faire pour en avoir raison.

Anton Johnson, dont la venue à Roubaix était incertaine et que pour ce motif nous n'avions pas annoncée, se tient lui aussi très bien en machine. Il roule avec aisance et paraît avoir subi une bonne préparation dont il se prépare à recueillir les fruits. Anton Johnson fera sûrement dimanche une excellente course.

Il ne manque plus maintenant, pour compléter le fameux team américain, que le célèbre John S. Johnson et son manager Tom Eck, qui, en ce moment en Angleterre, sont attendus à Roubaix vers la fin de la semaine.

***

Champion a continué lui aussi, hier, son entraînement au Vélodrome. Son allure est toujours remarquable et il n'a rien perdu de sa belle forme tand admirée le 17 mai.

Champion, qui prendra part à la course de 10 kil., a pleine confiance dans l'issue de sa rencontre avec le plus redoutable de ses concurrents, l'Américain Weinig.

Celui-ci, de son côté, comme nous le disons plus haut, est en excellente condition et compte bien s'assurer la première place.

Alors ?...

Eh bien ! selon nous, ces deux hommes se valent et ils ont à peu près les mêmes chances pour l'emporter...

***

Une grosse nouvelle nous arrive au dernier moment : Jaap Eden, le célèbre champion hollandais, qui par sa victoire de dimanche dernier sur Jacquelin, vainqueur de tous les meilleurs coureurs qui lui ont été opposés, s'est affirmé comme le meilleur sprinter du monde, viendra courir à Roubaix contre le team américain.

En venant à Roubaix, Eden veut autant se rencontrer avec J. S. Johnson, le recordman européen du mille, et Macdonald dont les progrès incessants depuis un mois, le font considérer actuellement comme l'homme le plus apte à lui être opposé.

Cette rencontre sensationnelle, dont l'attraction était recherchée par les Vélodromes de Paris comme l'un des évènements les plus retentissants de l'année, est une réelle bonne fortune pour les Roubaisiens, qui verront ainsi une nouvelle consécration de la réputation de leur piste.

***

M. Villemet, chronométreur officiel de l'Union Cycliste de France, est désigné pour venir dimanche à Roubaix prendre les temps officiels des courses et de la tentative de record de Johnson.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Dimanche 7 juin 1896, grand concours sur Chantilly, donné par « l'Union fédérale Roubaisienne, » au siège de la société le Martinet, établie chez M. J.-B. Niffle, 53, rue Vaucanson. Prix d'honneur 100 francs, répartis en 5 prix de 10 fr., et 10 de 5 fr. Mise 1 fr. 50 cent. par pigeon, les pigeons à 50 cent. prennent part aux prix d'honneur, et peuvent jouer les poules. Poule unique à 10 cent. Poules facultatives à 25 et 50 cent., 1, 2, 3, 5 et 10 fr. Distances (Vandenberghe), les seules reconnues justes dans la région. Les constateurs devront être déposés la veille avant 3 heures du soir. Inscription et mise en panier la veille de 3 à 7 heures du soir.

— Dimanche 4 juin, concours sur Tours ; samedi 4 juillet, sur Bordeaux. Convoyeur, M. Joseph Dedoncker.

CROIX. — Dimanche, 7 juin, concours de Chantilly, organisé par l'« Union colombophile » de Croix, rue du Breucq, à Wasquehal.

TOURCOING. — Concours d'Orléans. — Nous avons donné hier le résultat du concours sur Orléans ; voici maintenant les prix de séries : Syssau, d'Armentières ; Six Jules, de Tourcoing ; Assemaine, id. ; Dujardin, de Roubaix ; Assemaine, de Tourcoing ; Van Eeckout, de Courtrai ; Desbonnets, de Tourcoing ; Assemaine, id. ; Riccy, id. ; Vancoillier, id.; Desrousseaux, id. ; Horgaert, de Wale; Defeu, du Touquet; Destombes J., de Tourcoing; Bonte, id.

MM. Browaeys, de Roubaix; Vanaverbeek G., de Tourcoing; Dumortier, de Courtrai; Willems, de Lille; Dessauvages G., de Tourcoing; Beele, de Roubaix; Deschryver, de Marcq-en-Barœul; Assemaine, de Tourcoing; Debacq, d'Armentières; Gourcoy, de Lille; Bonenfant, de Linselles; Hansenne, de Tourcoing; Destombes Louis, id.; Hélart, de Lille; Duhamel, de Roubaix.

JEU DE BOULE A LA PLATINE

RECKEM. — Une grande partie de boule à la platine aura lieu le dimanche 7 juin à l'estaminet de l'Univers. Il y aura 250 fr. de prix.

RHUM NÉGRITA
c'est le meilleur
Seul concessionnaire : Coulon-Cuvellier, vins et spiritueux, à Roubaix. 41856

TAPIS
CARPETTES - LINOLÉUM
VENTE AU RABAIS
de toutes les coupes de Moquette jacquard, pour salons, salles à manger, chambres, vestibules, escaliers.
PORTIÈRES & FOYERS D'OCCASION
OCCASION ;
Carpettes Smyrne pour salon 3 x 4m
L. DECRAENE-MATHIEU
28, rue de la Gare, ROUBAIX 40462

MÉDECINE *Maladies de la Gorge, de la Voix et de la Bouche,* effets pernicieux causés par le traitement *mercuriel* et l'abus du *tabac.* Faites usage de **Pastilles de Dethan,** au sel de Berthollet. La boîte, **2 fr. 50.**

Maladies de l'*estomac* et des *intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, diarrhée, coliques,* etc. — Faire usage des **Pastilles** et des **Poudres de Paterson,** au bismuth et magnésie. Pastilles : **2 fr. 50**; Poudre : **5 fr.**

Appauvrissement du sang, faiblesse de tempérament, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faites usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, *fortifiant, digestif, fébrifuge et anti-nerveux,* il est recommandé aux *enfants,* aux *femmes délicates* et aux *personnes affaiblies par l'âge,* la *maladie* ou les *fatigues de toute nature.* La blle 4 f. 6 blles fr 23,60

DETHAN, pharm., 23, rue Baudin, à Paris, et dans les principales pharm. de France. 1880

Membre du Jury
HORS CONCOURS
Grande Médaille d'Or
Paris
1889
PIANOS GAVEAU
DÉPOT
à LILLE
7ter, rue de Roubaix
Tous les modèles se trouvent en magasin.
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Roubaix-Tourcoing, 5 juin.

Les cours se maintiennent à 2 1/2 centimes au-dessus de la cote de mercredi.

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 2 juin.

Le cours de l'or est à 198 .. piastres papier monnaie.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Anvers, 5 juin.

(par télégraphe)

En disponible, il a été traité .. balles Australie, .. b. Plata, .. b. Cap et .. Espagne.

Le Havre, 4 juin.

(De notre correspondant particulier)

Laines. — Marché calme ce matin. On a traité cet après-midi un bon nombre d'affaires et la cote a accusé une reprise de 50 centimes, sauf pour le décembre qui, lui, a été haussé de 1 franc. On a traité 250 balles sur juillet à 128 fr., 50 balles sur novembre à 130, 275 balles sur décembre de 130,50 à 131,50, 25 balles sur janvier à 131,50, 200 b. sur février de 133 à 133,50, 200 balles sur mars à 133.

NOS EXPORTATIONS DE TISSUS

Nous relevons, il y a quelques jours, nos différentes exportations de tissus de laines pendant le 1er trimestre de cette année.

Dans l'article, il s'est glissé une inexactitude qu'il est bon de redresser.

A propos des mérinos, on nous fait dire que leur exportation tombe de 3,059,364 k. en 1895 à 831,677 k. en 1896; c'est « 3,059,364 *francs* et 831,677 *francs* » qu'il faut lire.

Même observation pour les tissus d'ameublement. J. P.-L.

LA LAINE ET LES LAINAGES A BOSTON

BOSTON. — *Laines.* — La laine figure dans les chiffres de l'importation de Boston au premier rang des matières premières : ce port, d'ailleurs, n'a pas toujours possédé cette suprématie. En 1870, New-York importait 28 millions de livres anglaises de laine, tandis que Boston ne pouvait mettre en regard que la moitié environ de ce chiffre, soit 15 millions. En 1871, nous voyons New-York avec 37 millions et Boston seulement avec 23 millions. Jusqu'en 1880, l'importation de Boston augmente peu à peu chaque année, tandis que celle de New-York demeure stationnaire.

Celle-ci décroît tout-à-coup fortement en 1875 et ne se relève jamais. En 1881, les deux importations sont équivalentes. Après cette époque, Boston continue à augmenter tandis que la dépression s'accentue encore sur New-York. En 1891, Boston est arrivé à 54 millions de livres et New-York s'arrête à 49 millions. Enfin en 1895, année remarquable comme maximum du chiffre d'importation suivant d'ailleurs une année minimum, Boston cote 90 millions et New-York 79 millions seulement. Philadelphie troisième port d'importation lainière, cote en 1895 16 millions de livres et les autres ports 8 millions.

Quelles sont les qualités de laines importées et d'où viennent-elles ?

Deux pays se disputent la suprématie sur ce marché lainier : ce sont l'Australie et l'Amérique du Sud, figurant chacun pour 40 o/o environ; après viennent les laines espagnoles pour 14,5 o/o environ, puis les laines d'importation française pour 5,50 o/o. Il est bien entendu que ces chiffres sont donnés uniquement d'après les qualités et la provenance des laines et non d'après les entrepôts d'où elles sont expédiées. Liverpool relié directement à Boston par plusieurs grandes lignes de navigation y vend à peu près les 95 centièmes des laines étrangères qui s'y achètent.

Plusieurs maisons anglaises, très considérables, sont établies sur cette place, et y vendent toutes sortes de laines, même les produits de Mazamet.

La France très défavorablement située sous le rapport de ses relations maritimes avec ce port, a affaire à forte partie : les prix élevés de son tarif intérieur de voies ferrées, les cours des frets de sa seule voie transatlantique partant du Havre et n'aboutissant pas directement à Boston, font que les négociants ou courtiers français sont obligés de grever de dix centimes tout kilog. de laine qu'ils vendent ici, c'est-à-dire d'une quantité à peu près double de celle nécessitée par l'importation anglaise. L'on pourrait même, je le crois, retrouver la conséquence de cette différence des prix de transport, dans la différence existant entre les qualités des deux importations, anglaise et française. Tandis que l'Angleterre importe annuellement sur ses 200,000 balles, environ les 3/5 de ce chiffre de laines grasses, transportant ainsi une quantité très considérable de suint, la France vend à peu près 20,000 balles de laines lavées et blanchies « scoured » sur les 24,000 balles de son importation annuelle.

La principale force du marché français ici réside dans l'avantage des lavages spéciaux effectués à Mazamet qui communiquent à la laine de nouvelles propriétés et dans la vente des laines espagnoles dont nos courtiers accaparent la majeure partie et qu'ils sélectionnent en lots avantageux.

Quelques maisons françaises, toutes représentant des négociants de Mazamet sont établies sur cette place ; elles sont d'ailleurs d'installation récente.

Quelles sont maintenant les qualités de laine le plus fréquemment importées.

D'une manière générale les belles qualités domi-